

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

DEL-2022-197

L'An deux mille vingt-deux, le quinze septembre, à 10 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 8/9/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes MERMIER, PARIS.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DEAGE, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, RATSIMBA.

Avait donné pouvoir :

Mmes DETURCHE, TARAGON.

M. COUTIER.

Etaient absents ou excusés :

Mme DALL'AGLIO.

MM. CHASSAGNE, DAVIET, DESCHAMPS, GILLET, PEUGNIEZ, SADDIER, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, QUESNEL,

MM. CHALLEAT, GAL, GRANGE, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 14

Représentés par mandat : 3

Objet : COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX - SECTEUR DE L'EGLISE - AVENANTS N°1 AUX MARCHES DE TRAVAUX ME 21213 ET ME 21214 - LOT N°1 ET 2 - AVEC LES ENTREPRISES SCHILTE TP ET COLAS

Exposé du Président,

Par marché N° ME 21213 et ME 21214 en date du 18 janvier 2022, le SYANE a confié aux entreprises SCHILTE TP et COLAS, la réalisation des travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, secteur église, sur la commune de FAVERGES-SEYTHENEX, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet GEOPROCESS.

Il apparait que dans le cadre du chantier, il est nécessaire d'adapter le projet selon les modifications demandées par le concessionnaire ORANGE.

Par ailleurs, suite à une inspection avec la commune, il est nécessaire de reprendre des surfaces supplémentaires d'enrobés chez des particuliers.

➤ Lot n°1 - Marché N° ME 21213 :

Le montant initial du marché s'élève à 38.019,90 € HT.

Le montant de l'avenant s'élève à 2.914,00 € HT, soit une incidence de 7,66 % sur le montant du marché initial.

➤ Lot n°2 - Marché N° ME 21214 :

Le montant initial du marché s'élève à 9.060,85 € HT.

Le montant de l'avenant s'élève à 1.358,10 € HT, soit une incidence de 14,99 % sur le montant du marché initial.

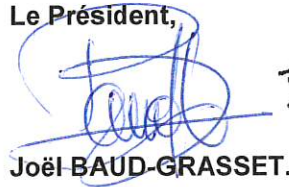
La passation de ces avenants a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 15 septembre 2022.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les avenants proposés,
2. à autoriser le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE